

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2024

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 20
septembre 2024**

N° 24-09-14

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

OBJET :

Subventions – Année 2024

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

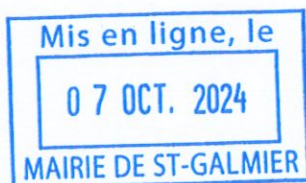
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange
MORERE – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE -
Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY -
Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine
CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard
GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT -
Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD -
Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE – Serge
GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à
Edith CONSIGNY – Céline BENNICI à Thomas
ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain
MONTELMARD.

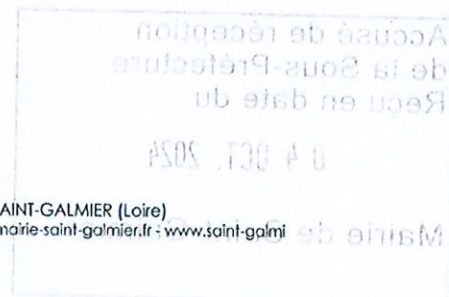
Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS – ANNEE 2024

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire en charges des finances, indique que plusieurs demandes de subventions sont arrivées depuis le vote du budget en avril dernier.

La commission finances réunie le 18 septembre dernier, a étudié les demandes, examiné les dossiers et propose les montants suivants :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	TYPE DE SUBVENTION
Comité des Fêtes	2 200 €	Promotion animation (Déambulations Vénitiennes)
Not en bulles	1 500 €	Promotion animation (La Musique qui Pétille 2024)
Les vieilles soupapes baldomériennes	250 €	Fonctionnement
APEL St Galmier	300 €	Exceptionnelle (matériel pour activités)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

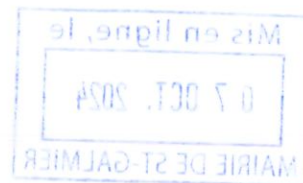
- **DECIDE** d'allouer les subventions tel que présentées dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte 65748 « subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 30 septembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier

